

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2015

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Communication du rapport relatif à l'exercice 2014 de la société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux »

Rapporteur : Philippe Laurent

En application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur le rapport qui lui est soumis par ses représentants au conseil d'administration de la société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux ».

La société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » a été constituée le 30 août 2012 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 1^{er} mars 2013.

La société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » a pour objet de prendre en charge, exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et dans le périmètre géographique de celles-ci, le service public de la restauration collective, se définissant comme la production de repas, à partir d'une cuisine centrale.

Le capital social est détenu à 25% par la ville de Sceaux, et à 75% par la ville de Montrouge.

L'activité de la société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux », au cours de son deuxième exercice social, qui a débuté le 1^{er} janvier 2014, a été très limitée et a consisté à la recherche d'un terrain.

La société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » n'emploie pas de personnel.

N'étant pas en activité, la société ne perçoit pas de recettes. L'exercice 2014 s'est achevé par un résultat déficitaire de 5 585,46 € correspondant à des charges de fonctionnement.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir donner acte aux représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » de la communication qui lui a été faite sur son activité et ses comptes pour l'exercice 2014.